



## Mention d'information

### Campagne d'entretien motivationnel Vaccin contre la grippe (20-15)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Campagne motivationnel pour le vaccin contre la grippe** » dont la finalité est de mettre en œuvre la gestion, la réalisation, le suivi et l'évaluation des campagnes d'entretien motivationnel grippe.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- Les données de santé
- Les données relatives à la vie personnelle et professionnelle.

Les personnes concernées sont les femmes assurées MSA de 65 ans primo-vaccinantes.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 5 ans, à compter de la date de constitution du fichier de contact.

L'accès aux données des fichiers est réservé :

- aux agents habilités des Caisses de MSA pour la constitution du fichier de contacts à la CCMSA pour l'évaluation et le pilotage de la campagne
- aux prestataires de service pour le déroulé opérationnel de la campagne.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur le consentement, le droit d'opposition s'applique à tout moment.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont vous dépendez ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles: Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3, Place de Fontenoy TSA- 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

« Le traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la MSA Auvergne est conforme aux dispositions de la présente décision ci-dessus. Ce traitement est placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Caisse pour ce qui le concerne.

Le droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement. Il s'exerce auprès du Directeur Général de la Caisse ou de l'organisme de MSA. ».

A Clermont-Ferrand, le 19 octobre 2020

Le Directeur Général

Jean Marie PASSARIEU